

**Rapport de la commission des finances
Pour le Préavis n° 27 - 2012**

Relatif à la construction d'une 3^e piste sur le chemin de l'Islettaz

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

la commission des finances composée de : Affolter Pascal, Pellet Alain, Perusset Jean-François, Guex Céline, Monachon Jean-Pierre, Brocard Claude, Rochat Daniel a été convoquée le 14 novembre 2012 par la Municipalité , en présence de : Mme la Syndique Isabelle Hautier , Mme Isabelle Gay-Crosier_ et M. Pierre-André Ischy, pour examiner le préavis municipal 27-2012.

Comme précisé dans le préavis, la construction de la 3^èm piste du chemin de l'Islettaz était prévue dans les PPA nord et PPA sud , les préavis correspondants ont été acceptés par le conseil communal en 2009 et 2011.

Cette réalisation avait été prévue à la fin du gros œuvre. Au contrôle de l'avancement des travaux, les responsables du chantier se sont rendus compte de l'oubli de cette phase dont le financement n'a pas été prévu.

Suite à l'entrevue de la Municipalité et des partenaires concernés, tenant compte que cette portion de terrain nous a été cédée gratuitement, la création de cette troisième piste sera intégralement à la charge de la commune.

La commission des finances est confiante que la présence de M.Vallat qui assure le suivi des travaux permettra de ne pas se retrouver, à l'avenir dans la même situation.

Il s'avère aujourd'hui que ces travaux doivent être effectués au plus vite afin d'être terminé avant l'ouverture du centre.

Au vu de ce qui précède

A l'unanimité des membres présents

Rapport de la commission des finances
Pour le Préavis n° 27 - 2012

La commission des finances vous recommande d'accepter ce préavis

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Penthalthaz

Après avoir pris connaissance du préavis N° 27 - 2012 et du rapport de la Commission chargée de cette étude, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalthaz dans sa séance du 23 janvier 2012**

DECIDE

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 88'500.- TTC pour ces travaux ;**
- 2. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
- 3. d'amortir l'entier de la dépense à la fin des travaux ou au plus tard à la fin de l'année 2013 ;**
- 4. d'autoriser la municipalité à procéder au transfert du chemin de l'Islettaz au domaine public.**

Le rapporteur : RoCHAT Daniel :

les membres : Affolter Pascal :

Pellet Alain :

Perusset Jean-François :

Guex Céline :

Monachon Jean-Pierre :

Brocard Claude :

.....
.....
.....
.....
.....
.....